

Avis du service économie agricole sur le projet de parc solaire
sur la commune de LANGERON (58)

La société SP11 Coruscant propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur le terrain situé Chemin Les Craies à Langeron. Les parcelles concernées par le projet sont cadastrées B n°253, B n° 462 et B n° 471 pour une superficie totale de 169 996 m².

La commune est couverte par une carte communale.
Ces parcelles font l'objet d'un classement en zone classée secteur réservé aux activités.

La surface totale couverte par l'implantation de 45 612 panneaux photovoltaïques représente 166 000 m².

Il y aura également la mise en place de 7 postes électriques de transformation et d'un poste de livraison dont la surface totale représente 150 m².

L'étude d'impact environnementale qualifie le site d'implantation comme une friche graminée composée de terres en landes. Les parcelles concernées par le projet sont identifiées comme non productives d'un point de vue agricole d'après son propriétaire. En effet, il n'y a pas eu d'activité agricole sur le site depuis plus de 9 ans. Le terrain est toutefois entretenu (fauchage) par son propriétaire actuel.



Les 3 parcelles concernées par le projet ne sont pas déclarées à la PAC.

Le service économie agricole émet un avis favorable à ce projet.

Le 10 juillet 2020

Le chef du service économie agricole

Odile BERTHELOT